



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des finances
Rue Joseph Piller 13, 1701 Fribourg

Aux instances concernées

- Selon liste ci-jointe

Direction des finances DFIN
Finanzdirektion FIND

Rue Joseph-Piller 13, 1701 Fribourg

T +41 26 305 31 01, F +41 26 305 31 10
www.fr.ch/dfin

—
Réf: JPS/
T direct: +41 26 305 31 01
Courriel: dfin@fr.ch

Fribourg, le 22 décembre 2022

Avant-projet d'ordonnance relative au développement des compétences par la formation pour le personnel de l'Etat de Fribourg - Consultation

Mesdames,
Messieurs,

Dans sa séance du 20 décembre 2022, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation de l'avant-projet d'ordonnance relative au développement des compétences par la formation pour le personnel de l'Etat de Fribourg (ordonnance sur la formation, ODF). Conformément à l'article 123 al. 2 de la loi sur le personnel (LPers), ce projet est ainsi mis en consultation auprès des Directions, des établissements et des associations de personnel.

Ce projet d'ordonnance se veut plus flexible, attrayant et moderne par rapport à l'ancienne ordonnance relative à la formation continue du personnel de l'Etat de Fribourg qu'il remplace.

Ci-dessous vous trouverez les **éléments principaux de modifications** :

- > Nouvelle dénomination : l'ancienne « ordonnance relative à la formation continue du personnel de l'Etat de Fribourg » est remplacée par la nouvelle « ordonnance relative au développement des compétences par la formation pour le personnel de l'Etat de Fribourg »;
- > Suppression de la proratisation des prises en charge en fonction du taux d'activité;
- > Renforcement du soutien à la formation des langues partenaires;
- > Augmentation du montant du palier de base soumis à convention de Fr. 500.- à Fr. 5'000.- ;
- > Réduction du temps de redevance de 5 à 3 ans;
- > Intégration d'un nouveau type de formation : nécessaire à l'exercice d'une profession ;
- > Suppression du préavis par le SPO pour les conventions;
- > Suppression de la rémunération des formateurs et formatrices internes;
- > Changement de structure de l'ordonnance.

Vous trouverez en annexe un exemplaire de l'avant-projet d'ordonnance, en français et en allemand. Les documents mis en consultation, ainsi que la liste des destinataires, sont également disponibles sur le site de l'Etat www.fr.ch/consultations.

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos éventuelles remarques **jusqu'au 23 mars 2023** sous forme électronique (format Word de préférence) à l'adresse spo-dpo@fr.ch.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette consultation, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Jean-Pierre Siggen
Conseiller d'Etat

Annexes

—

- Avant-projet d'ordonnance relative au développement des compétences par la formation pour le personnel de l'Etat de Fribourg
- Liste des destinataires